



## Communiqué

10 juillet 2019

L'Ecole Supérieure de Commerce de Sfax informe que le dépôt des dossiers de candidature aux Mastères pour l'année universitaire 2019-2020 aura lieu conformément aux dispositions ci-dessous :

Liste des diplômes et conditions d'accès :

Mastères	Parcours demandés
Mastère de Recherche en Finance	LFG (Finance, Comptabilité)
	LAG (Finance, Comptabilité)
	LFE
Mastère de Recherche en Economie : Monnaie, Finance et Banques	LFE
	LFG (Finance), LAG(BIF)
Mastère de Recherche en Comptabilité	LFG (Comptabilité)
	LAG (Comptabilité)
Mastère Professionnel en Gestion des Ressources Humaines	LFG
	LAG (GRH, HEC, Management, Administrations des affaires)
Mastère Professionnel en Comptabilité	LFG (Comptabilité)
	LFG (Gestion Fiscale)
	LAG (Comptabilité)
Mastère Professionnel en Finance	LFG (Finance, Comptabilité)
	LAG (Finance, Comptabilité)
	LFE

### Procédure de dépôt :

- Le dépôt de candidature se fait obligatoirement en ligne sur le Site Web de l'Ecole : <http://www.escs.rnu.tn/inscriptionmasteres>
- La liste des étudiants provisoirement retenus par la commission sera publiée sur le Site Web de l'Ecole.
- Tout étudiant **externe** initialement retenu, est tenu de fournir (remise directe ou par voie postale) un dossier comportant :
  - 1) Une photocopie de la Carte d'Identité Nationale.
  - 2) Deux photos d'identité récentes.
  - 3) Deux enveloppes affranchies à tarif recommandé portant l'adresse exacte du candidat.

- 4) Les copies des diplômes obtenus, y compris le baccalauréat, les décisions d'équivalence (en cas de diplôme étranger) et, éventuellement, les attestations de report ou d'annulation d'inscription (toutes les copies doivent être certifiées conforme)
  - 5) Les copies des relevés des notes obtenues : Baccalauréat et 3 années de Licence (toutes les copies doivent être certifiées conforme).
  - 6) La fiche de dépôt de candidature imprimée suite à l'inscription en ligne
- Après vérification, toute information erronée fournie par le candidat entraîne systématiquement, le rejet du dossier.
  - L'étudiant ne peut postuler à plus de deux mastères professionnels et un mastère de recherche.

### Calendrier de sélection des candidats aux mastères de recherche et aux mastères professionnels

	Dates	Observations
Candidature électronique	Du 10 Juillet au 23 Juillet 2019	<a href="http://www.escs.rnu.tn/inscriptionmasteres">http://www.escs.rnu.tn/inscriptionmasteres</a>
Affichage des listes des candidats présélectionnés	Le 26 Juillet 2019	Sur le site de l'école : <a href="http://www.escs.rnu.tn">http://www.escs.rnu.tn</a>
Dépôt des dossiers des candidats <b>externes</b> présélectionnés	Du 02 au 07 Septembre 2019	aucun dossier ne sera accepté au delà de cette date
Affichage des listes des candidats retenus	Le 09 Septembre 2019	Consulter : <a href="http://www.escs.rnu.tn">http://www.escs.rnu.tn</a>
Inscription électronique	Du 09 au 14 septembre 2019	<a href="https://www.inscription.tn">https://www.inscription.tn</a>

#### Procédure de sélection

La présélection sera effectuée sur la base d'un score calculé comme suit :

$$\text{Score} = \left[ \frac{M1 + 2 \times M2 + 3 \times M3}{6} \right] + \text{Bonus} + \text{Malus} \quad \text{Avec} \begin{cases} M1 : \text{moyenne de la première année} \\ M2 : \text{moyenne de la deuxième année} \\ M3 : \text{moyenne de la troisième année} \end{cases}$$

$$\text{Bonus} = \sum_{i=1}^3 m_i \quad \text{où } m_i = \begin{cases} 0 & \text{si l'étudiant a obtenu la mention Passable à l'année } i \\ 1 & \text{si l'étudiant a obtenu la mention Assez Bien à l'année } i \\ 2 & \text{si l'étudiant a obtenu la mention Bien à l'année } i \\ 3 & \text{si l'étudiant a obtenu la mention Très Bien à l'année } i \end{cases}$$

$$\text{Malus} = \begin{cases} -1 & \text{pour chaque année de redoublement} \\ -0.5 & \text{pour chaque admission à la deuxième session} \end{cases}$$

Le score est calculé sur la base des informations fournies par le candidat sur le site.

La liste des étudiants définitivement sélectionnés sera publiée après vérification de l'exactitude de ces informations.